



VILLE DE LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / conseil municipal du 25 septembre 2017

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) QUARTIER FERRIÉ - BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU COMPLÉMENT DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

N° S 481 - UTEU - 2 -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 44

Date de la convocation : 18 septembre 2017

Nombre de présents : 37

Compte rendu analytique de séance affiché le : 28 septembre 2017

À la date ci-dessus, le conseil municipal de Laval convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville, dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur François Zocchetto, maire.

Étaient présents :

François ZOCCHETTO, maire, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Chantal GRANDIÈRE, Jean-Jacques PERRIN, Danielle JACOVIAC, Didier PILLON, Philippe HABAULT, Gwendoline GALOU, Jean-Paul GOUSSIN, Sophie LEFORT, Jacques PHELIPPOT, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, Martine CHALOT, Philippe VALLIN, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Florence QUENTIN, Patrice AUBRY, Anane BOUBERKA, Sophie DIRSON, Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT, Pascale CUIPIF, Florian MARTEAU, Claudette LEFEBVRE et Maël RANNOU, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Alexandre LANOË, adjoint, par Jean-Paul GOUSSIN, adjoint,
- Béatrice MOTTIER, adjointe, par Danielle JACOVIAC, adjointe,
- Pascal HUON, conseiller municipal, par Xavier DUBOURG, adjoint,
- Mickaël BUZARÉ, conseiller municipal, par Jacques PHELIPPOT, adjoint,
- Dorothée MARTIN, conseillère municipale, par Jean-Jacques PERRIN, adjoint.

- Philippe VALLIN, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 31 et était précédemment représenté par Didier PILLON, adjoint,
- Marie-Hélène PATY, conseillère municipale, est arrivée en séance à 19 h 38,
- Florian MARTEAU, conseiller municipal, quitte la séance à 20 h 25 et est ensuite représenté par Sophie DIRSON, conseillère municipale,
- Chantal GRANDIÈRE, adjointe, est arrivée en séance à 20 h 40 et était précédemment représentée par Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe,
- Bruno MAURIN, conseiller municipal, quitte la séance à 22 h 15 et est ensuite représenté par Nadia CAUMONT, conseillère municipale,
- Jean-Pierre FOUQUET, conseiller municipal, quitte la séance à 22 h 20 et est ensuite représenté par Anane BOUBERKA, conseillère municipale.

Claudette LEFEBVRE et Patrice AUBRY sont élus secrétaires.



VILLE DE LAVAL

DÉLIBÉRATION conseil municipal du 25 septembre 2017

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ QUARTIER FERRIÉ - BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU COMPLÉMENT DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

N° S 481 - UTEU - 2

Rapporteur : Xavier Dubourg

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1-1 et R. 122-11,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 311-2 et R. 311-7,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2014 approuvant le bilan de la mise à disposition du public de l'avis de l'autorité environnementale émis le 28 février 2014 et portant sur l'étude d'impact initiale,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2017 définissant les modalités de mise à disposition et d'information du public sur le complément à l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en résultant et précisant les modalités de mise à disposition du bilan de la mise à disposition,

Vu l'étude d'impact,

Vu l'avis sur l'étude d'impact de l'autorité administrative de l'État, compétente en matière d'environnement, en date du 28 février 2014,

Vu le complément d'étude d'impact,

Vu l'avis de l'autorité environnementale, émis le 15 juin 2017, portant sur le complément d'étude d'impact du dossier de réalisation,

Vu le dossier en réponse établi par Laval SPLA, le 6 juillet 2017, et mis à disposition du public,

Vu le registre d'observation comportant dix remarques du public,

Vu la prise en compte des remarques dans le complément d'étude d'impact du 26 juillet 2017 en réponse,

Vu le bilan de la mise à disposition annexé à la présente délibération,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bilan de la mise à disposition du complément d'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale en résultant, joints au dossier de réalisation, est approuvé.

Article 2

Conformément à l'article 2 de la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2017, le bilan sera mis à disposition du public sur le site Internet de la ville de Laval, rubrique « Demain en Grand » et sur format papier à la direction de l'urbanisme au 6 rue Souchu Servinière à Laval, pour une période de deux mois, à compter du 2 octobre 2017.

Article 3

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Article 4

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu, dates et heures où le bilan de la mise à disposition pourra être consulté.

Article 5

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Catherine ROMAGNÉ, Maël RANNOU et Georges POIRIER).

Pour ampliation et par délégation,
La directrice générale adjointe sécurité
et prestations administratives

Le maire,

Signé : Aurélie Varrain

Signé : François Zocchetto



**Bilan de la mise à disposition du public du complément d'étude
d'impact initiale de la ZAC « Quartier Ferrié »**

A Laval, le 26 juillet 2017



Sommaire

| | |
|---|----|
| Préambule..... | 3 |
| Modalités de la mise à disposition du dossier de complément d'étude d'impact initiale de la ZAC « Quartier Ferrié » | 4 |
| Les documents mis à disposition | 4 |
| Dispositif de mise à disposition..... | 4 |
| Publicité de la mise à disposition du public..... | 4 |
| Synthèse des expressions du public..... | 5 |
| Conclusions | 11 |
| Modalités du bilan de la mise à disposition | 11 |
| Annexes..... | 12 |

Préambule

Par délibération en date du 10 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Laval a adopté les objectifs concernant l'urbanisation du quartier Ferrié et les modalités de la concertation publique, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation a eu lieu. Elle a donné lieu à la mise à disposition du public d'un dossier de consultation prévoyant l'aménagement du secteur concerné dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté. Au regard des caractéristiques du projet, une étude d'impact a été réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement.

L'avis de l'autorité environnementale portant sur le dossier d'étude d'impact a été établi le 28 février 2014. Il a été mis à disposition du public durant 15 jours du 24 mars au 8 avril 2014 et une délibération du conseil municipal de la Ville de Laval intervenue le 23 juin 2014 a approuvé le bilan de la mise à disposition ainsi que la création de la ZAC « Quartier Ferrié » dans les conditions et les modalités définies par la délibération du 3 février 2014.

Suite à la délibération du 23 juin 2014, un dossier de réalisation a été établi. Conformément à l'article R311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact mise en place lors de l'établissement du dossier de création, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création. Ce complément a été transmis à l'autorité environnementale qui en a accusé réception en date du 18 avril 2017, et a remis son avis en date du 15 juin 2017.

Les enjeux soulevés par l'autorité environnementale dans son avis en date du 15 juin 2017 concernent la morphologie urbaine et l'approche paysagère du projet d'aménagement, la mobilité, la gestion des eaux pluviales, l'eau et la biodiversité, l'impact acoustique des infrastructures de transport et des activités, les énergies renouvelables et la qualité de l'air, ainsi que la phase travaux.

Conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement, une mise à disposition a été effectuée pour permettre au public de prendre connaissance de l'étude d'impact relative au projet ainsi que de l'avis émis par l'autorité administrative sur le projet. Cette mise à disposition a eu lieu du lundi 10 juillet 2017 au lundi 24 juillet 2017, soit une période continue de quinze (15) jours.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le présent document tire le bilan de cette mise à disposition en exposant les modalités de la mise à disposition, en rapportant les observations recueillies, les réponses apportées et en précisant les conditions dans lesquelles les propositions émises ont été prises en considération par le maître d'ouvrage.

Modalités de la mise à disposition du dossier de complément d'étude d'impact initiale de la ZAC « Quartier Ferrié »

Les documents mis à disposition

Le dossier mis à disposition du public comprend les éléments suivants :

- Résumé non technique
- Avis de l'autorité environnementale en date du 15 juin 2017
- Rapport de présentation général du complément d'étude d'impact initiale
- Annexes :
 - Rapport final de modélisation acoustique
 - Notice de présentation d'avant-projet
 - Notice de présentation des espaces publics
 - Rapport d'analyse socio-économique
 - Schéma de circulation des zones de rencontre
 - Carnet de coupes de l'étude hydraulique
 - Dossier d'incidence sur l'eau et les milieux aquatiques du projet Espace Mayenne

Dispositif de mise à disposition

Par délibération en date du 15 mai 2017, le Conseil municipal de la Ville de Laval a fixé les modalités de mise à disposition suivantes :

- mise à disposition du public pendant les jours et heures d'ouverture habituels, d'un dossier papier à la direction de l'urbanisme, 6, rue Souchu-Servinière à Laval, et consignation des observations sur un registre dédié, du lundi 10 juillet 2017 à 9h au lundi 24 juillet 2017 à 16h,
- consultation par voie électronique, conformément à l'article L. 120-1-1 du Code de l'environnement, du dossier sur le site internet de la Ville de Laval. A cet effet, un poste informatique libre d'accès est à la disposition du public à la direction de l'urbanisme de la Ville de Laval, 6, rue Souchu Servinière, aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Publicité de la mise à disposition du public

Le public a été informé de la mise à disposition du dossier de complément d'étude d'impact initiale par :

- la mise en place, aux entrées principales du site de la ZAC « Quartier Ferrié », de quatre affiches d'avis public informant sur les modalités de la mise à disposition du public au format réglementaire sur fond jaune,
- la publication dans les journaux à diffusion départementale « Ouest France Mayenne » et « Le Courrier de la Mayenne », en date du jeudi 29 juin 2017, d'une annonce précisant les modalités de mise à disposition et de prise en compte des observations, ainsi que les dates, lieux, modalités et horaires de consultation du public.

Synthèse des expressions du public

Aucune question ou observation n'a été formulée par voie électronique.

Huit observations ont été portées dans le registre prévu à cet effet. En outre, deux courriers ont été adressés.

11 juillet 2017

Observation :

Madame et Monsieur Pivette, 141 rue de la Gaucherie, riverain du nouvel accès vers l'EHPAD (anciennement n° 137, maison à détruire) demandent à être informés assez tôt de la date de la démolition du n° 137. Ils demandent également un accord sur l'entretien ou la modification de la clôture mitoyenne et une réponse sur la possibilité d'un accès à leur terrain (du 141) à partir de cette nouvelle voie. Après la démolition très poussiéreuse sans doute, que fait la Mairie pour dédommager des salissures éventuelles ?

Tel : 02 43 66 05 89 – 06 30 20 24 21

Mail : jc.pivette@wanadoo.fr

Réponse :

Deux « Jeudi citoyen » ont été organisés à l'Hôtel de Ville de Laval, le 3 novembre 2016 et le 22 juin 2017, afin de rendre compte au public de l'avancement du projet de la ZAC « Quartier Ferrié ». D'autres réunions publiques d'information seront organisées.

L'Aménageur de la ZAC « Quartier Ferrié » prendra contact prochainement avec les riverains du 137, rue de la Gaucherie afin de recueillir leurs besoins éventuels et de leur proposer, le cas échéant, une solution de modification de leur clôture riveraine avec la voie nouvelle créée.

Il n'est pas envisagé de permettre aux riverains de disposer d'un accès véhicule sur cette voie nouvelle. En revanche, si les riverains le souhaitent, la création d'un accès piéton peut être étudié.

Préalablement au démarrage du chantier, l'Aménageur de la ZAC procédera à un constat des existants. Si des dégradations devaient être commises durant les travaux, l'Aménageur et la Ville de Laval se rapprocheraient des riverains concernés afin d'envisager des solutions de dédommagement.

17 juillet 2017

Observation :

Monsieur Moreau Roland, 43, rue Flandres Dunkerque, Laval. Sur le plan de la mobilité sur le site du quartier Ferrié. Concernant les transports en commun deux arrêts de bus semblent être supprimés avenue de Fougères, dont celui situé face à l'impasse des Ormeaux, situé le plus près de la rue Flandres Dunkerque, ce qui obligerait les habitants de la rue à un plus long déplacement (embêtant pour les personnes âgées). D'autre part, concernant les voies automobiles, à partir de l'avenue du général Patton près de la mosquée une deuxième sortie est-elle vraiment prévue, ce qui soulagerait l'accès à l'avenue de Fougères les jours de grande affluence.

Tel : 02 43 90 71 10

Mail : roland.moreau0990@orange.fr

Réponse :

Un transport en commun en site propre va être mis en service à la rentrée 2019. Il traversera l'ensemble de la ZAC Ferrié depuis la rue de la Gaucherie au sud jusqu'à l'avenue de Fougères au nord, et reliera notamment le centre-ville et la gare SNCF. Circulant sur une voie réservée, il sera plus rapide et plus efficace. La ligne A constituerait ce transport en commun. Elle ne circulerait donc plus sur l'avenue de Fougères. Plusieurs arrêts de bus sont prévus au sein de la ZAC, notamment à proximité des pôles d'activités (Pôle de formation Santé-Social, gymnase, Espace Mayenne...). Ils seront accessibles depuis le quartier Flandres-Dunkerque dès la mise en service du transport en commun en site propre, notamment par le prolongement de l'avenue du Général Patton.

D'autres venelles piétonnes seront créées au fur et à mesure de l'aménagement du quartier Ferrié. Elles figurent en jaune sur le plan page 32 du rapport de présentation du complément d'étude d'impact. A ce stade, leur localisation demeure cependant indicative et sert principalement à fixer un objectif de liaison

inter-quartiers.

A terme, une connexion pourrait être envisagée par la mosquée, sous réserve de l'accord des propriétaires du site. Le prolongement de l'avenue du Général Patton est réservé aux piétons et cyclistes ainsi qu'à des véhicules de services (collecte des ordures ménagères, secours le cas échéant...). Les automobiles n'y sont pas autorisées afin de ne pas générer un trafic de transit par l'avenue Patton. Un parking public d'environ 190 places va être aménagé dès 2018 à l'est de la mosquée. Il sera accessible depuis le boulevard Monsallier. Les fidèles seront encouragés à s'y stationner. Suivant les modalités d'exploitation d'Espace Mayenne, le parking visiteurs d'environ 680 places pourraient également être ouvert au public en-dehors des manifestations. Ces solutions visent à lutter contre les phénomènes d'engorgement de l'avenue Patton.

18 juillet 2017

Observation :

Monsieur Galibourg Hyacinthe, 114, rue Flandres Dunkerque, Laval. J'approuve la démarche de mettre le dossier à disposition des gens du quartier, pour consultation, bien que les pancartes vertes affichées avenue de Fougères soient bien peu visibles et peu lues en ces temps de vacances.

Concernant la page 32 du dossier, carte des mobilités, le côté très peu lisible et les « oublis » m'amènent à quelques remarques et devrait inciter à prévoir une réunion d'information pour les gens du quartier.

Remarque 1 : où sont passés les arrêts de TUL de l'avenue de Fougères (station Patton) ? Est-ce un oubli ou plutôt une disparition programmée ? Ce qui serait inacceptable.

Remarque 2 : le passage demandé en côté de la mosquée, en prolongement de l'avenue Patton, sera-t-il accessible pour les voitures, les vélos et les piétons ? Une sortie vers le grand parking (680 places) éviterait les stationnements multiples sur les trottoirs et le vendredi vers 15h les bouchons voire l'utilisation du sens interdit (passage des Ormeaux) !

Remarque 3 : le désenclavement de la rue Flandres-Dunkerque par des « passages » vers la caserne sera-t-il réalisé ?

Réponse :

L'observation formulée appelle les mêmes réponses qu'aux contributions précédentes.

19 juillet 2017

Observation :

Il apparaît qu'une consultation des habitants riverains du quartier « Flandres Dunkerque » s'avère indispensable. Il apparaît des contradictions entre les différents plans publiés sur internet et ceux consultés ou même expédiés (synthèse des ateliers de concertation).

Pose question le devenir du mur d'enceinte, les liaisons douces inter-quartiers...

Joëlle Grimonprez-Parquet

79, rue Flandres-Dunkerque / Laval

Tel : 06 78 85 00 90

Mail : joparquet@gmail.com

Réponse :

Des réunions publiques d'information seront organisées à mesure de l'avancement du projet urbain.

Le mur d'enceinte séparant le quartier Ferrié des propriétés du quartier Flandres Dunkerque est conservé. En fonction des opportunités, il pourra être ponctuellement ouvert pour créer des liaisons piétonnes et cyclistes.

Le plan-guide de la zone d'aménagement concerté prévoit la création progressive de liaisons douces inter-quartiers. Dans cette optique, le chemin de la Fuye sera mis en valeur.

Observation :

Gabillaud Maurice, 63, rue Flandres Dunkerque.

Très inquiet pour le changement d'itinéraire des bus pour l'avenue de Fougères, pourtant très pratique pour les personnes âgées ; autrement faire un détour et beaucoup de marche. Nous pourrions avoir une réunion de quartier pour toute information. Est-ce bien nécessaire d'avoir un passage par la rue Flandres-Dunkerque entre les deux maisons ? Plutôt avoir un passage au fond de la mosquée.

Réponse :

L'observation formulée appelle les mêmes réponses qu'aux contributions précédentes. La création de nouvelles liaisons entre le quartier Ferrié et les secteurs riverains fera l'objet de séances de concertation.

Monsieur Raviller Jacki domicilié au 71, rue Flandres Dunkerque à Laval a consigné ses coordonnées mais n'a pas formulé d'observation.

20 juillet 2017

Courrier transmis par Madame et Monsieur Galibourg, voir page suivante.

Réponse :

Les observations formulées dans ce courrier appellent les mêmes réponses que les contributions précédentes.

La liaison vers le collège de Martonne sera travaillée, notamment par la mise en valeur du chemin de la Fuye comme liaison douce inter-quartiers.

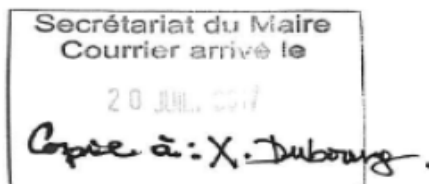
M et Mme Galibourg

Laval, le 19 juillet 2017

114, rue Flandres-Dunkerque 40

53000 Laval

T. 02 43 90 71 56



Monsieur le Maire,

Monsieur le premier adjoint,

Nous avons consulté le dossier concernant la future ZAC du quartier Ferrié.

Le plan page 32 appelle 3 remarques.

- 1- Dans le prolongement de l'Avenue Patton, le désenclavement de la rue Flandres-Dunkerque 40 et du quartier commandant Kieffer, etc. faciliterait : - d'une part l'accès au collège Emmanuel de Martonne, nos quartiers vieillissent et les maisons sont rachetées par des jeunes couples avec enfants scolarisés et - d'autre part, permettrait la sortie de la Mosquée vers le Nord avec accès au futur parking-860 places de façon à éviter des difficultés majeures de stationnement dans les rues avoisinantes ainsi que les « bouchons » chaque vendredi et lors des fêtes religieuses, une manière de dissuader le passage des véhicules à vive allure par le sens interdit – passage des ormeaux vers la route de Fougères
- 2- L'ouverture de la rue Flandres – Dunkerque par des passages piétonniers et vélos faciliterait l'accès aux commerces prévus dans la ZAC et aux bâtiments près de la cour d'Honneur, elle faciliterait l'accès vers le centre ville.
- 3- Le plan n'indique plus de stations de TUL entre Pôle Emploi rue de la Gaucherie et 50 – 70m avant le grand carrefour de l'Octroi. Probablement un oubli, sans quoi cela paraît bien regrettable que la montée de la Route de Fougères soit sans arrêt ou transport de Bus.

Nous tenions à vous transmettre nos suggestions.

Une réunion d'information est-elle prévue ?

C'est l'été, les habitants ou riverains sont absents et le délai imparti pour la consultation se situe au 24 juillet 2017.

Avec nos remerciements, nous vous adressons Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



21 juillet 2017**Observation :**

Il paraît souhaitable que les habitants (du lotissement de Rosny) rue Flandres Dunkerque 40 soient directement informés et concertés concernant les ouvertures vers le quartier Ferrié : combien d'ouvertures, endroits de celles-ci, piétons ou voitures, etc.

Des réunions d'informations sur les différents projets sont indispensables et attendues par tous les propriétaires.

Therreau P., 83 rue Flandres Dunkerque 40, Laval

Réponse :

Deux « Jeudi citoyen » ont été organisés à l'Hôtel de Ville de Laval, le 3 novembre 2016 et le 22 juin 2017, afin de rendre compte au public de l'avancement du projet de la ZAC « Quartier Ferrié ». D'autres réunions publiques d'information seront organisées.

Un premier cycle de concertation a par ailleurs été organisé du mois de décembre 2016 au mois de mars 2017. Il a permis d'enrichir le plan-guide de la zone d'aménagement concerté du retour d'expérience et des besoins des habitants.

24 juillet 2017**Observation :**

Une réunion d'informations est-elle prévue avec les habitants de la rue Flandres-Dunkerque 40 ? Des questions restent en suspend : type d'ouverture, devenir du mur en pierre, emplacement des ouvertures, répartition des zones attenantes au quartier...

Il apparaît donc qu'une réunion est nécessaire voire indispensable pour répondre aux questions et doutes des habitants le plus rapidement possible avant décision finale.

Therreau Anthony, 77, rue Flandres Dunkerque 40, Laval

Tel : 06 84 45 88 07

Réponse :

Les observations formulées appellent les mêmes réponses que les contributions précédentes.

Observation :

Nous aimerions avoir une réunion d'informations pour les habitants de la rue Flandres-Dunkerque (aucun plan ne concorde !). Est-il prévu un tracé entre la mosquée et le parking 680 places afin de désengorger l'avenue Patton ?

Combien et où sont les ouvertures entre la rue Flandres-Dunkerque et la ZAC « Quartier Ferrié » ?

Le mur d'enceinte est-il bien conservé ? (entre les maisons et la ZAC)

Nous demandons que l'arrêt Patton (TUL ligne A) soit toujours desservi (quartier Perdière, haut rue Flandres-Dunkerque, avenue Patton...).

Béatrice et Vincent BOURREE, 67, rue Flandres-Dunkerque

Tel : 02 43 66 08 79

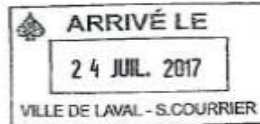
Mail : vincent.bourree@wanadoo.fr

Réponse :

Les observations formulées appellent les mêmes réponses que les contributions précédentes.

Courrier transmis par Madame et Monsieur Morin

M. Mme MORIN Samuel
133 rue de la gaucherie
53000 LAVAL



LAVAL le 19 Juillet 2017

Direction de l'Urbanisme
MAIRIE DE LAVAL
6 rue Souchu Servinière
CS 71327
53013 LAVAL Cedex

Objet : LAVAL ZAC Ferrié
137 Rue de la Gaucherie

Monsieur,

L'édition du « Courrier de la Mayenne » du 29 juin 2017 fait état de l'avenir du quartier Ferrié et de la situation de la construction au 137 rue de la Gaucherie... **« la maison sera démolie pour proposer une nouvelle entrée sur le quartier ferrié » !!!** et ce après plusieurs mois de concertation citoyenne ...

La mise à disposition du dossier « ZAC Ferrié » au public entre les 10 au 24 Juillet 2017 est sans doute la période la plus propice aux citoyens... ! Absents pour congés d'été, nous ne pouvons pas nous rendre aux dates et heures de consultation, néanmoins nous vous faisons part de nos observations.

Lors d'un entretien en septembre 2015 avec M.DUBOURG Adjoint, il avait été convenu de nous associer au projet consécutif à l'acquisition par la Ville de Laval de la propriété bâtie au 137 rue de la gaucherie. D'ailleurs, le cabinet Kaligeo avait été chargé d'étudier les variantes d'aménagement compte tenu notamment des conditions de sécurité routière liés à la configuration de notre propriété.

La seule évolution depuis cette date : la construction d'un EPHAD (R+2) à une dizaine de mètres de notre limite ouest, créant un vis-à-vis dommageable sur notre jardin et une privation d'ensoleillement, et de plus, une voie nouvelle est projetée entre le bâtiment et notre clôture !!!

Quid de la concertation promise pour évoquer les aspects de l'aménagement au 137 rue de la Gaucherie ?

Nous avons saisi le TA sur les modalités d'acquisition par la ville de LAVAL pour déconstruction conformément aux règles d'urbanisme (pour mémoire la parcelle est issue d'un lotissement avec cahier des charges et règlement...).

Nous ne sommes pas fermement opposés à un aménagement, mais nous sommes dans l'attente de mesures compensatoires à définir : clôtures, haie, profil en travers, sens de circulation, avec prise en compte de la position de notre entrée actuelle Aucun document nous a été présenté suite à l'étude-réflexion menée par la Ville de LAVAL avec le concours du cabinet Kaligéo.

Face à la légitimité de nos interrogations et au manque de considération porté à ce dossier, nous envisageons l'assistance d'un service juridique compétent.

Salutations distinguées

M.Mme MORIN Samuel

Réponse :

Deux « Jeudi citoyen » ont été organisés afin de rendre compte publiquement de l'avancement du projet d'aménagement du quartier Ferrié. Un premier cycle de concertation a eu lieu de décembre 2016 à mars 2017 afin d'enrichir le plan-guide de la ZAC de l'expertise d'usage des habitants. Les riverains du 137, rue de la Gaucherie concernés par la création de la voie nouvelle vont être contactés prochainement par l'Aménageur et la Ville de Laval.

Conclusions

Tout d'abord, le relevé des consultations du dossier et des observations portées sur le registre met en lumière un grand intérêt porté par les populations au projet de réalisation de la ZAC « Quartier Ferrié ».

La synthèse des contributions fait apparaître un besoin renouvelé d'information et de concertation autour du projet dans la continuité des actions mises en place depuis la fin de l'année 2016 (Jeudi citoyen, ateliers de concertation). Annoncée lors du Jeudi citoyen du 22 juin 2017, l'organisation des « Jours Ferrié », moments de communication et d'animation de ce quartier en devenir, devrait permettre de poursuivre la dynamique instaurée. En complément, la Collectivité et l'Aménageur vont se rapprocher des riverains du 137, rue de la Gaucherie afin de répondre à leurs interrogations spécifiques et d'intégrer au mieux leurs besoins dans le projet d'aménagement des espaces publics autour de leur propriété.

Globalement, les contributeurs relèvent un enjeu de mobilité et d'interconnexion entre les quartiers du nord-ouest de Laval. Le développement de Ferrié entend justement s'inscrire dans une logique de grand quartier La Fuye-Ferrié-Hilard, en tissant des liens entre ces secteurs et en valorisant mutuellement les équipements existants et à venir. Le plan-guide de la ZAC prévoit à ce titre la constitution d'un réseau de continuités piétonnes et cyclistes de qualité. Cette mise en réseau pourra nécessiter un certain temps, et il conviendra d'anticiper et de ménager les différentes phases de réalisation du projet.

Les contributeurs se préoccupent du devenir de la ligne A circulant actuellement sur l'avenue de Fougères, en rapport avec la ligne de transport en commun en site propre qui traversera le quartier Ferrié. A l'instar du développement des mobilités douces, il conviendrait de mettre en perspective la question du transport collectif à une échelle spatiale de l'inter-quartiers, d'une part, mais aussi dans une dimension temporelle de développement progressif du nord-ouest de Laval, en tenant compte des lieux d'habitat, des équipements actuels et à venir, de leur mise en lien. Cette dimension a été prise en compte par la Collectivité et l'Aménageur de la ZAC. Au vu des observations formulées lors de la présente mise à disposition, elle gagnerait néanmoins à être ré-expliquée.

Certains contributeurs se sont interrogés sur le devenir du mur d'enceinte séparant le quartier Ferrié des propriétés riveraines du quartier Flandres-Dunkerque. La Collectivité et l'Aménageur sont particulièrement attentifs aux transitions et aux accroches entre la zone d'aménagement concerté et les quartiers riverains. Ainsi les formes urbaines sont conçues de manière à intégrer les futurs immeubles dans le paysage et la physionomie des tissus urbains voisins.

En conclusion, les observations émises ne sont pas de nature à impacter ou modifier l'opération d'aménagement. Certains éléments du dossier mis à la disposition du public appellent néanmoins un complément d'explication. A ce titre, la Collectivité et l'Aménageur entendent poursuivre l'effort d'information et de pédagogie mis en place autour du projet d'aménagement du quartier Ferrié, notamment par l'organisation d'événements d'information, de communication et de concertation autour du projet (réunions publiques, ateliers de concertation,...).

Modalités du bilan de la mise à disposition

Conformément à l'article R122-11 du code de l'environnement, le présent bilan de la mise à disposition du public du complément d'étude d'impact initiale de la ZAC « Quartier Ferrié » sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- Publication sur le site Internet de la ville de Laval, rubrique « Demain en grand » durant trois mois à compter du lundi 2 octobre 2017,
- Mise à disposition du dossier papier au public dans les locaux de la direction de l'urbanisme, 6, rue Souchu-Servinière à Laval (53000), durant trois mois à compter du lundi 2 octobre 2017, aux jours et heures d'ouverture habituels au public à savoir : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



Annexes

Quartier Ferrié - Ville de Laval

laval.mayenne.fr/developpement-durable/le-quartier-ferrie-1657.html

Les plus visités

Départir avec Firefox

Routage Accessibles ...

Galerie de composants...

Site suggéré

un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, EHPAD (2018)
 - l'Espace Mayenne (2015), le grand complexe sportif et culturel du Département

Documents à télécharger

[Dossier de Presse Quartier Ferrié](#)

Procédures de ZAC

L'avis de l'autorité environnementale pour l'étude d'impact de la ZAC "Quartier Ferrié"
 La délibération approuvant le dossier de création de la ZAC "Quartier Ferrié"

Dossier de création / Étude d'impact de la ZAC "Quartier Ferrié" :

Dossier de création introduisant l'étude d'impact
 Volet A - Présentation du projet
 Volet B - État initial de l'environnement
 Volet C - Étude des impacts et mesures de réduction ou d'évitement
 Volet D - Annexes

[ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC DE POLLUTION DES SOUS](#)
[ANNEXE 2 - ÉTUDE DE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE](#)
[ANNEXE 3 - NOTICE D'INCIDENCE SUR LES SITES DU RÉSEAU NATURA 2000](#)
[ANNEXE 4 - CASERNE FERRIÉ À LAVAL - DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL SUR LA ZONE NORD](#)
[ANNEXE 5 - CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE QUARTIER FERRIÉ](#)

L'avis de la DREAL sur l'étude d'impact

Mise à disposition du complément d'étude d'impact 2017 - avis de l'autorité environnementale

[Avis public des modalités de mise à disposition](#)
[Avis de l'autorité environnementale](#)
[Complément d'étude d'impact sans annexes](#)
[Complément d'étude d'impact annexes](#)

Copie d'écran du site internet de la Ville de Laval mettant à disposition le dossier de complément d'étude d'impact initiale

Les affichages sur site

Ville de LAVAL - Quartier Ferrié - Affichage de l'avis de mise à disposition du public - 27 juin 2017



Ville de Laval - Atelier urbanisme - N°14014-9 - 27 juin 2017

Copie des annonces de mise à disposition

Conformément aux dispositions des articles L 122-1-1 et R 122-11 du code de l'environnement, le complément d'étude d'impact, la demande d'autorisation et l'avis émis par l'autorité environnementale seront mis à disposition du public selon les modalités approuvées par la délibération du conseil municipal en **date du 15 mai 2017**. Ces documents seront consultables sur le site internet de la "Mairie de Laval/Développement" et sous format papier à la Direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière pendant 15 jours : du lundi 10 juillet au lundi 24 juillet 2017 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Toute personne pourra consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de mise à disposition. Les observations pourront être adressées par écrit à la Direction de l'urbanisme, mairie de LAVAL, place du 11 Novembre, CS 71327, 53013 LAVAL Cedex pendant le délai de mise à disposition du public.

Le bilan de la mise à disposition sera publié sur le site internet de la ville de LAVAL et mis à disposition sous format papier à la direction de l'urbanisme.

Il est précisé que la Ville de LAVAL est maître d'ouvrage et que les renseignements sur le projet peuvent être pris auprès de la société "SPLa Laval".



le Courrier
DE LA MAYENNE
BON POUR INSERTION
JEUDI 29 JUIN 2017

De la part de : **NELLY HARDY**DESTINATAIRE : **VILLE DE LAVAL
DIRECTION DE L'URBANISME
Marie Charlotte GERARD**

Date et heure d'envoi : 18/05/2017 11:35:32

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **71588115**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
ZAC FERRIE - AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

bon de commande N°17/URBA/02123

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

QUEST-FRANCE**MAYENNE****Le 29/06/2017**

Olivier COLIN
Directeur



Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

Judiciaires et légales

Ouest-France Mayenne
Jeudi 29 juin 2017

ne pas trouver
ne transmettent
mandé, lors de
ne soient pas
seurs de bien
conforme à cette

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraldesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Mediatex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@mediatex.fr - Internet : www.mediatex.fr
Taux de référence stipulé dans l'Art.2 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2016, 4,15 € HT le ligne, ce qui correspond à 1,75 € HT le mot.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2013-1547 du 25 décembre 2013, les annonces légales postées sur les sociétés et fonds de commerce décevraient et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée, www.societelgales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

Université de Nantes
Travaux de réfection des toitures en étanchéité
Campus Lombarderie, bâtiment 16

PROCÉDURE ADAPTÉE
L'Université de Nantes met en place un marché de travaux via une procédure adaptée.
Annonce complète disponible sur le site <http://www.marchés-publics.gov.fr/>
référence de recherche 2017TRAS00203.
Date limite réception offres : le vendredi 25 août 2017 à 12 h 00.



Création d'une identité visuelle
et de supports de communication digitaux et print
PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : GIE Territoires, 1, rue Gambette-de-Gaule-Anthonioz, CS 50726, 35207 Rennes cedex 2, Tél. 02 99 35 15 15.
2. Procédure de passation : procédure adaptée restrictive en application de l'article 27 du décret 2016-350 du 25 mars 2016 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2016.
3. Objet du marché : création d'une identité visuelle et de supports de communication digitaux et print pour l'entreprise Territoires.
4. Durée du marché : la durée du marché est de quatre ans à compter de septembre 2017.
5. Modalités de retrait de dossier de consultation : 7 septembre 2017.
6. Modalités de retrait du dossier de consultation : le dossier de consultation est disponible gratuitement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://territoires.adaptapublic.com>
7. Retrait papier : le dossier de consultation des entreprises pourra être remis ou envoyé à chaque candidat qui en fait la demande auprès de Elise Trinius, responsable communication.
8. Lieu et conditions de remise des pli : les pli contenant la candidature seront soit remis par voie électronique sur la plateforme : <https://territoires.adaptapublic.com> soit envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : GIE Territoires, Mise à la Direction administrative et financière, 1, rue Gambette-de-Gaule-Anthonioz, CS 50726, GIE Territoires, en prévoyant l'objet de la consultation.
9. Critères de sélection des candidatures : le pouvoir adjudicateur sélectionnera les candidats sur la base des critères suivants :
- Niveau techniques (savoirs informatiques et techniques, logiciels),

Marchés privés

Coop Logis

Région des Pays de la Loire
Mission de coordination en matière de sécurité
et de protection de la santé pour la construction
de logement individuel, contrat non renouvelable

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Marché pour mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la construction de 100 à 120 logements individuels par an, principalement sur le secteur du département de la Mayenne.
Coop Logis, 25, rue République, 53000 Laval.
Renseignements complémentaires : M. Ludovic Pérocheau, Tél. 02 43 49 49 15, ludovic.perocheau@cooplogis.fr
Les candidats devront fournir la déclaration - Cerfa DC1, DC2 - dûment complétée et accompagnée des certificats de qualification, attestations d'assurance, État de références, attestation fiscale, attestations de vigilance (attestation sociale), un état de l'inscription au Registre des métiers (certificat K ou K-Bis) ou au Répertoire et soumise à autorisation de l'Etat.
Date limite de réception des offres : 21 juillet 2017 à 12 h 00.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site : www.groupe-ads.com.
Il peut être commandé et retiré gratuitement chez Ada, Technopôle, parc Technis 3, BP 96141, 53061 Laval cedex 3 (frais d'expédition à la charge de l'entreprise).

Avis administratifs

Région des Pays de la LOIRE
Informations générales
Informations statistiques et fiscales

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Informations statistiques, valeurs, estimations (taxations, rétro, valeurs) : Population totale (dépense 1) du recensement (base) : 3 660 853, 1, dépenses réelles de fonctionnement, population, 22,03.
Population Sclère : 2, produit des impositions directes, population, 10,81.
Longueur de la voie (kilomètre) (en km) : 3, recettes réelles de fonctionnement, population, 226,42.
Nombre d'organismes de coopération auxquels participe le régime : 20, 4, dépenses réelles de fonctionnement, population, 427,34.
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments : 1 548 000, 6, notation globale de fonctionnement, population, 57,92 ; 7, dépenses de personnel, dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital, recettes réelles de fonctionnement, 6,12 ; 10, dépenses d'équipement brut, recettes réelles de fonctionnement, 6,48 ; 11, encours de la dette, recettes réelles de fonctionnement, 1,43.
Potentiel fiscal (habitants) défini par l'article L.4332-5 du CGCT : 105,81, pour mémoire, le moyenne nationale : 162,13.

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Conformément aux dispositions des articles L. 120-11 et R.120-11 du Code de l'équipement, le complément d'étude d'impact, les demandes d'autorisation et l'avis émis par l'autorité environnementale sont mis à disposition du public selon les modalités approuvées par la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2017. Ces documents sont consultables sur le site internet de la "Mairie de Laval Développement" et sous format papier à la Direction de l'urbanisme, 6, rue Bouchu-Benoisville pendant 15 jours : du lundi 10 juillet au lundi 24 juillet 2017 du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Toute personne pourra consulter ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de mise à disposition.
Les observations pourront être adressées par écrit à la Direction de l'urbanisme, Mairie de Laval, place du 1^{er} Novembre, CS 71327, 53013 Laval cedex pendant la durée de mise à disposition du public.
Le bilan de la mise à disposition sera publié sur le site internet de la ville de Laval et mis à disposition sous format papier à la Direction de l'urbanisme.
Il est précisé que la ville de Laval est titulaire d'un droit de préemption sur le projet pouvant être pris auprès de la société "SPLA Laval".

Annonces légales

Tél 0
e-

MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE



LA MAYENNE
Le Département

Objet du marché : travaux de sécurité et d'accessibilité dans le cadre de l'Agence d'accessibilité programmée (AD'AP) au collège Volney à CRAON - lots n° 03, 04 et 11

Noms et adresses officiels de l'organisme acheteur - service auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE - CAJ - Service Juridique, marchés publics et assurances - 39 rue Mazagran - CS 21429 - 53014 LAVAL - tél. : 02.43.66.53.36 - Courriel : sjrpal@lamayenne.fr - adresse internet : <http://www.lamayenne.fr> - Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agyssoft.marchespublics.info>**

Caractéristiques principales :

- Procédure : procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).
- Type de contrat : marché public ordinaire
- Variantes : Interdites.
- Attributement : la présente consultation concerne 3 lots déclarés sans suite lors d'une première consultation :
- Lot 03 : couverture - Bardage
- Lot 04 : menuiseries extérieures
- Lot 11 : chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires
- Date limite de réception des offres : **20 juillet 2017 à 17h30**

Conditions pour obtenir les documents contractuels et additionnels : dossier de consultation disponible gratuitement à l'adresse suivante : <http://agyssoft.marchespublics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : **27 juin 2017**

DIVERS

Conformément aux dispositions des articles L 122-1-1 et R 122-11 du code de l'environnement, le complément d'étude d'impact, la demande d'autorisation et l'avis émis par l'autorité environnementale seront mis à disposition du public selon les modalités approuvées par la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2017. Ces documents seront consultables sur le site internet de la "Mairie de Laval/Développement" et sous format papier à la Direction de l'urbanisme, et au Service Services pendant 15 jours - de lundi 10 juillet au lundi 24 juillet 2017 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Toute personne pourra consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de mise à disposition.

- Les observations pourront être adressées par écrit à la Direction de l'urbanisme, mairie de LAVAL, place du 11 Novembre, CS 71327, 53013 LAVAL Cedex pendant le délai de mise à disposition du public.
- L'avis de la Direction de l'urbanisme, le bilan de la mise à disposition sera publié sur le site internet de la ville de LAVAL et mis à disposition sous format papier à la direction de l'urbanisme.

Il est précisé que la Ville de Laval est maître d'ouvrage et que les renseignements sur le projet peuvent être pris auprès de la société "SPLA Laval".

EW SAINT BERTHEVIN
Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : Zone Artisanale du Millénium - rue André Citroën 53940 SAINT-BERTHEVIN
RCS LAVAL en cours d'immatriculation

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/05/2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée

DEMONSTRATION SOCIALE : EW SAINT-BERTHEVIN
SIEGE SOCIAL : Zone Artisanale du Millénium - rue André Citroën - 53940 SAINT-BERTHEVIN

CAPITAL : le capital social est fixé à la somme de 20.000 euros. Il est divisé en 2.000 actions de 10 euros chacune entièrement souscrites et libérées intégralement.

OBJET SOCIAL : le lavage automatique de véhicules, la vente de produits d'entretien, et d'accessoires automobiles, la prestation de nettoyage intérieur et extérieur de véhicules, l'achat, la vente de produits alimentaires et toutes activités de commissionnement ayant trait à ces produits.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS de LAVAL.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective lors de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

AGREMENT : Toute cession d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, dans les conditions de majorité simple des voix des associés ayant droit de vote, présents ou représentés, après purge de la procédure de préemption.

PREFECTURE DE LA MAYENNE
Direction départementale des Territoires de la Mayenne

Réalisation de travaux de restauration et d'entretien de milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve

EXTRAIT D'ARRETE D'AUTORISATION

Le public est informé de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2017 portant autorisation unique loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général du programme de travaux du syndicat de bassin de l'Erve pour la restauration et l'entretien de milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve.

Les communes de ASSE-LE-BE-RANGER, VAL-OU-MAINE, CHEMERE-LE-ROI, EVRON, SAINT-GEORGES-SUR-ERVE, BLANDOUET-SAINT-JEAN, SAINT-LEGER-EN-CHARNE, SAINT-LEGER-SUR-ERVE, SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES, SAULGES, THORIGNE-EN-CHARNE, TORCEYNIERS-EN-CHARNE, VAGES, VIMARCE et VOUTRE sont concernées par les travaux.

Un dossier de l'opération autorisée est mis à disposition du public à la mairie de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES pendant une durée de deux mois.

Le préfet de la Mayenne

Vente de chemins municipaux

Suite à l'arrêté municipal du 20 juin 2017, une enquête publique se déroulera sur le territoire de NEAU du mardi 4 juillet à 9h au mardi 18 juillet 2017 à 17h concernant la vente de deux chemins communaux situés l'un à "L'Écluse" et l'autre au "Gard Morin". Les pièces du projet seront déposées pendant quinze jours pleins et consécutifs.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat au public.

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Le registre à feuillet non mobile, sera coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Celui-ci recevra le public à la mairie :
Le mardi 4 juillet 2017 de 9h à 12h ;
Le mardi 18 juillet 2017 de 14h à 17h.

À expiration du délai de 15 jours prévu à l'article 2, le commissaire-enquêteur déposera sur le registre, le dossier de l'enquête et transmettra le dossier à la mairie avec ses conclusions.

Le Conseil Municipal sera invité à prendre des délibérations pour approuver chacune de ces opérations. Ces délibérations, si elles passent outre, soit aux observations présentées, soit aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, devront être motivées.

M. Gilles DESBRANDES, demeurant à SAINT-BERTHEVIN est nommé Commissaire-enquêteur et procédera en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

Le présent arrêté sera publié dans le commune, par voie d'affichage et tous autres procédés en usage ; il sera également procédé à son affichage sur les sites concernés pendant toute la durée de l'enquête.

Les délibérations du Conseil Municipal accompagnées des pièces correspondantes seront transmises au représentant de l'Etat dans le département, conformément à la loi du 2

MITINOX
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros porté à 100.000 euros
Siège social : 27 rue de la Picquenarde 53140 SAINT-PIERRE-LA-COUR
RCS LAVAL 827.520.144

AVIS DE PUBLICITE

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée unique en date du 1^{er} juin 2017 que le capital social a été augmenté de QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE EUROS (90.000 euros) par voie d'apport en nature.

L'article 18^{er} des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1.000 euros).

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000 euros).

Mention sera faite au RCS de LAVAL.

Pour avis,

SARL STEP CONCEPT
SARL au capital de 7.700 euros
Siège social : Z.A. La Vallée Verte 53940 LE GENEST-SAINT-IBLE
440.853.767 RCS LAVAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2016 :

L'assemblée générale décide de nommer :

SARL BAMAUDIT, 15 rue Benjamin Franklin - 85000 LA ROCHE-SUR-YON, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

M. MASSON Rodolphe, 15 rue Benjamin Franklin - 85000 LA ROCHE-SUR-YON, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Mention sera faite au RCS de LAVAL.

Pour avis,

DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES
107 avenue Henri Fréville
02 rue d'Espagne
35000 RENNES

TANGALENE
Société civile
au capital de 2.000 euros
Siège social : 14 rue de l'Agrion
53000 LAVAL
RCS LAVAL 403.716.410

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2017, la collectivité des associés a décidé de nommer, en remplacement de M. Hervé PASCREAU, démissionnaire, M^{me} Hélène PASCREAU, demeurant à LORION-RUILLE (53320) - 4 rue Alain Garbault, pour une durée indéterminée à compter du 20 avril 2017.

L'article 36 des statuts relatif à la désignation des gérants a été supprimé.

Pour avis
La Gérance

SECHE HEALTHCARE SAS au capital de 250.000 €
Lieu-dit "Les Hérens"
53811 CHANGÉ
812.531.879 RCS LAVAL

Le 15/02/2015, l'AGE a décidé d'ajouter à l'objet social l'activité de transport, et de modifier l'article 3 des statuts.

Par jugement TGI de LAVAL en la procédure civile sous n° 2017, dem. Rennes - St Juge com. Supplément : Mandataire lauréat LEM di - 53000 N° dossier

Par jugement TANCE DE solution du 2001 à l'égard de PELO LOUP - La OUDIN-DES-TOURTELLERIES - dressement mêmes pert Activité : ex Date de ce 12 février 20 Mandataire lauréat LEM di - 53000 Juge com. suppléant P Déclaration deux mois DACC N° de proc

TRIBUNAL DI

JUGEMENT INSUF

KIMKIRO (21 rue de la MALO) Etablissement des Déportés

TRIBUNAL DE

12 allée de 5500 Graille : nantisme RCS - comte Tél

Adresses et Mand SELAF personne : 'Le Mugle Binef' RE

Me Anne Giani SCP G01 de Me Isa Capitaine 35014 SEL/

LEMERCIÉ de Me Guil rue de P Déclarat le cadre judiciaire, simplifié adreper Pisser E liquidé bud dans l'ar 6

www.cce

Copie de la délibération du mai 2017 relative aux modalités de la mise à disposition

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20170515-S477-UTEU-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2017

Publication : 19/05/2017



VILLE DE LAVAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / conseil municipal du 15 mai 2017

MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU COMPLÉMENT D'IMPACT ET MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU BILAN DE LA ZAC FERRIÉ

N° S 477 - UTEU - 10 -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 44
Date de la convocation : 9 mai 2017
Nombre de présents : 34
Compte rendu analytique de séance affiché le : 17 mai 2017

À la date ci-dessus, le conseil municipal de Laval convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville, dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur François Zocchetto, sénateur-maire.

Étaient présents :

François ZOCCHETTO, sénateur-maire, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOË, Chantal GRANDIÈRE, Danielle JACOVIAC, Béatrice MOTTIER, Gwendoline GALOU, Jean-Paul GOUSSIN, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, Jacques PHELIPPOT, Philippe VALLIN, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Mickaël BUZARÉ, Patrice AUBRY, Dorothee MARTIN, Sophie DIRSON, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT et Pascale CUPIF, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Jean-Jacques PERRIN, adjoint, par Patrice AUBRY, conseiller municipal,
 - Didier PILLON, adjoint, par Xavier DUBOURG, adjoint,
 - Philippe HABAULT, adjoint, par Danielle JACOVIAC, adjointe,
 - Sophie LEFORT, adjointe, par Chantal GRANDIÈRE, adjointe,
 - Pascal HUON, conseiller municipal, par Samia SOULTANI-VIGNERON, adjointe,
 - Martine CHALOT, conseillère municipale, par Jean-Paul GOUSSIN, adjoint,
 - Florence QUENTIN, conseillère municipale, par Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe,
 - Anane BOUBERKA, conseillère municipale, par Sophie DIRSON, conseillère municipale.
 - Claude GOURVIL, conseiller municipal, par Jean-Christophe BOYER, conseiller municipal.
-
- Philippe VALLIN, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 30, était précédemment représenté par Josiane DEROUET, conseillère municipale,
 - Jean-Christophe BOYER, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 55, était précédemment représenté par Véronique BAUDRY, conseillère municipale.
-
- Béatrice MOTTIER, adjointe, quitte la séance à 20 h 40 et est ensuite représentée par Gwendoline GALOU, adjointe.



VILLE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION conseil municipal du 15 mai 2017

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU COMPLÉMENT D'IMPACT ET MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU BILAN DE LA ZAC FERRIÉ

N° S 477 - UTEU - 10
Rapporteur : Xavier Dubourg

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 122-1-1 et R. 122-11,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 311-2,

Vu l'avis de l'autorité environnementale portant sur l'étude d'impact en date du 28 février 2014 joint au dossier de création de la ZAC Ferrié,

Vu la délibération du 23 juin 2014 approuvant le bilan de la mise à disposition de l'avis de l'autorité environnementale et approuvant la création de la ZAC Ferrié,

Considérant que l'autorité compétente pour approuver la ZAC doit définir les modalités de mise à disposition de l'avis portant sur le complément d'étude d'impact du dossier de réalisation,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le complément d'étude d'impact réalisé pour le dossier de réalisation de la ZAC Ferrié ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale seront mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public pendant les jours et heures d'ouverture habituels, d'un dossier papier à la direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière, et consignation des observations sur un registre dédié, du lundi 10 juillet à 9 h au lundi 24 juillet 2017 à 16 h,
- consultation, par voie électronique, conformément à l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement, du dossier sur le site Internet de la ville de Laval, rubrique "développement". À cet effet, un poste informatique libre d'accès est à la disposition du public, direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière aux jours et heures d'ouverture habituels au public,
- mise en place, aux entrées principales du site de la ZAC Ferrié, de 4 affiches d'avis public informant sur les modalités de la mise à disposition du public au format réglementaire sur fond jaune,
- publication, 8 jours au moins avant le démarrage de la mise à disposition, dans 2 journaux à diffusion départementale d'une annonce précisant les modalités de mise à disposition et de prise en compte des observations, ainsi que les dates, lieux, modalités et horaires de consultation du public.

Article 2

Le bilan de la mise à disposition de l'avis de l'autorité environnementale portant sur le complément d'étude d'impact du dossier de réalisation de la ZAC Ferrié sera établi par le conseil municipal de la commune de Laval et publié sur le site Internet de la ville de Laval durant 2 mois. Ce bilan sera également disponible au format papier, durant la même période, à la direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière.



Article 3

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation et par délégation,
La directrice générale adjointe sécurité
et prestations administratives

Le maire,

Signé : Aurélie Varrain

Signé : François Zocchetto